



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
Générale

UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/7  
15 juillet 2003

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

---

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Quarantième réunion  
Montréal, 16 - 18 juillet 2003

**RAPPORT DE LA VINGTIÈME RÉUNION DU SOUS-COMITÉ  
DE LA SURVEILLANCE, DE L'ÉVALUATION ET DES FINANCES**

## Introduction

1. Le Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal a tenu sa vingtième réunion à Montréal, les 14 et 15 juillet 2003.
2. La réunion s'est déroulée en présence des membres du Sous-comité - les représentants de l'Autriche, de la Belgique, du Canada (président), de la Hongrie, de la Jordanie, de l'île Maurice et du Salvador.
3. Des représentants des agences d'exécution, du Secrétariat de l'ozone et le Trésorier ont assisté à la réunion, à titre d'observateurs.
4. Des représentants de l'Allemagne, de la Bolivie et des États-Unis d'Amérique ont aussi assisté à la réunion, à titre d'observateurs.
5. M. Marco Gonzalez, Secrétaire exécutif du Secrétariat de l'ozone, et Mme Tamara Curll, représentant le Président du Comité d'application, ont également assisté à la réunion, à titre d'observateurs.
6. Le président du Sous-comité, M. Philippe Chemouny (Canada), a ouvert la réunion lundi 14 juillet 2003 à 10 h 00 en souhaitant la bienvenue aux participants.

## **POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX**

7. Le Sous-comité a adopté l'ordre du jour suivant, sur la base de l'ordre du jour provisoire, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/SCMEF/20/1 :
  1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
  2. Rapport final sur l'évaluation du secteur des halons.
  3. Étude théorique sur l'évaluation de la mise en œuvre des ententes sectorielles en matière de production de CFC.
  4. Sources de données sur les procédures d'acquisition des agences d'exécution : suivi de la Décision 39/11(b).
  5. Répartition révisée des ressources de la période triennale 2003-2005 (Décision 39/5).
  6. Proposition du Secrétariat sur les critères de financement des projets visant à maintenir ou accélérer le rythme de l'élimination (Décision 39/6(c)(ii)).
  7. Rapports périodiques au 31 décembre 2002 :
    - (a) Rapport périodique global;

- (b) Coopération bilatérale ;
  - (c) PNUD ;
  - (d) PNUE ;
  - (e) ONUDI ;
  - (f) Banque mondiale.
8. Comptes du Fonds multilatéral pour l'année 2002.
  9. Évaluation des plans d'activités pour l'année 2002.
  10. Indicateurs d'efficacité (Décision 38/69).
  11. L'élimination dans les projets annulés (Décision 39/13).
  12. Retards dans la mise en œuvre des projets.
  13. Soldes des projets.
  14. Rapport de situation des pays de l'article 5 en matière de conformité aux mesures de réglementation initiales et intermédiaires du Protocole de Montréal.
  15. Questions diverses.
  16. Adoption du rapport du Sous-comité.
  17. Clôture de la réunion.

**POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT FINAL SUR L'ÉVALUATION DU SECTEUR DES HALONS**

8. Le Sous-comité a examiné le rapport final sur l'évaluation du secteur des halons (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/8) qui présente les conclusions et les recommandations des missions d'évaluation menées dans cinq pays visés à l'article 5 (Brésil, Chine, Inde, Malaisie et Venezuela) et auprès du PNUE/DTIE.

9. Durant les délibérations, l'attention s'est portée sur les résultats encourageants dans le secteur des halons où plusieurs projets, notamment l'élimination de la production de halons en Chine, ont été mis en œuvre à temps et même en avance. Toutefois, les progrès insuffisants des projets de stockage, de récupération et de recyclage des halons ont suscité de l'inquiétude car ils pourraient restreindre la disponibilité des halons pour une future utilisation essentielle dans les pays visés à l'article 5. L'introduction de produits de remplacement des halons dans les différents pays dépendait de la mise en place de normes et de codes qui devaient être établis en liaison avec les autorités nationales de prévention des incendies. Il importait aussi de surveiller la pertinence et la qualité des produits de remplacement. Il a été précisé que la recommandation sur l'utilisation du HFC236fa et du HFC227ea comme substituts des halons en Chine devrait être

amendée pour examiner la pertinence d'utiliser des gaz à effet de serre comme substituts de substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Il a été pris note du fait que les HFC étaient utilisés généralement dans les systèmes fixes, en l'absence de produits de remplacement possédant une efficacité d'extinction équivalente

10. A l'issue des délibérations, le Sous-comité a recommandé au Comité exécutif de prendre note des informations fournies par le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/8, incluant les recommandations adressées aux pays visités et aux agences d'exécution pour renforcer la mise en œuvre des projets en cours, en tenant compte des observations faites par les membres du Sous-comité pendant la réunion.

### **POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉTUDE THÉORIQUE SUR L'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES ENTENTES SECTORIELLES EN MATIÈRE DE PRODUCTION DE CFC**

11. Le Sous-comité a examiné le rapport contenant les résultats de l'étude théorique sur l'évaluation de la mise en œuvre des ententes sectorielles en matière de production de CFC (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/9).

12. Après avoir examiné la mise en œuvre des ententes sectorielles en matière de production de CFC, le contenu et les procédures des rapports de vérification annuels, les résultats obtenus jusqu'à présent et les perspectives de durabilité, le Sous-comité a proposé des compléments d'étude sur certains enjeux, par le biais de missions d'évaluation sur place. Il s'agit de l'inspection des usines qui ont la capacité de reprendre la production de CFC et de visites dans les usines qui ont signalé le démantèlement de leurs équipements de production de CFC afin de s'assurer qu'elles ont effectivement cessé toute production de CFC. Des inspections surprises ne pourraient avoir lieu que dans certains pays où elles sont autorisées par les règlements nationaux. Les données du secteur et de l'usine seraient examinées de près pour détecter toute activité contraire aux ententes de production. Les évaluations porteraient aussi sur la mise en œuvre des ententes dans le contexte plus large d'enjeux tels que l'équilibre entre la réduction de la production et la demande de CFC dans les pays visés à l'article 5 et la préoccupation croissante quant à la pureté des CFC disponibles sur le marché. Il faudrait aussi analyser les ententes elles-mêmes afin de transmettre les leçons retenues à d'autres pays qui s'apprêtent à conclure des ententes sectorielles de production.

13. A l'issue des délibérations, le Sous-comité a recommandé au Comité exécutif de prendre note des informations contenues dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/9, y compris les enjeux proposés pour complément d'étude par des missions d'évaluation sur place, en tenant des observations faites par les membres du Sous-comité pendant la réunion.

**POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : SOURCES DE DONNÉES SUR LES PROCÉDURES D'ACQUISITION DES AGENCES D'EXÉCUTION : SUIVI DE LA DÉCISION 39/11 (b)**

14. Le Sous-comité a examiné les procédures utilisées par certaines agences d'exécution pour l'établissement et l'utilisation de listes de fournisseurs et de consultants potentiels (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/10), tel que demandé dans la Décision 39/11 b).

15. Le Sous-comité a examiné les informations figurant sur les listes utilisées actuellement par les agences d'exécution, les procédures d'inscription pour les nouveaux fournisseurs et consultants, les sources des informations et les références pertinentes fournies par les agences d'exécution. Les informations fournies par les agences d'exécution ont démontré que les procédures d'inscription sur les listes étaient accessibles à tous les fournisseurs intéressés. Il a été souligné que l'expérience antérieure était un facteur utilisé lors de la sélection finale des fournisseurs et des consultants pour la réalisation du projet mais qu'il ne s'agissait jamais d'un critère unique ou dominant. Par ailleurs, le recours à l'expérience antérieure comme critère de sélection pourrait conduire à la perte d'informations importantes et constituer une infraction aux procédures administratives des agences d'exécution. Il a été convenu que les agences d'exécution devraient échanger des informations sur la capacité, l'efficacité et l'expérience des fournisseurs et des consultants et qu'afin d'aider ceux qui seraient intéressés à fournir des biens ou des services, il serait utile que le site Web du Secrétariat du Fonds multilatéral contienne des liens avec les sites pertinents des agences d'exécution. Le Sous-comité a pris note également de la suggestion d'instaurer un mécanisme pour recevoir les griefs des fournisseurs estimant avoir fait l'objet de discrimination.

16. A l'issue des délibérations, le Sous-comité a recommandé au Comité exécutif :

- a) De prendre note des informations contenues dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/10;
- b) De prier les agences d'exécution d'échanger des informations sur la capacité, l'efficacité et l'expérience des fournisseurs et des consultants pour la réalisation des projets;
- c) D'inclure sur le site Web du Secrétariat du Fonds multilatéral des liens avec les sites pertinents des agences d'exécution afin d'aider ceux qui seraient intéressés à fournir des biens ou des services.

**POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : RÉPARTITION RÉVISÉE DES RESSOURCES DE LA PÉRIODE TRIENNALE 2003-2005 (DÉCISION 39/5)**

17. Le Sous-comité a examiné les documents sur la répartition révisée des ressources de la période triennale 2003-2005 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/11, Add.1 et Add.2/Rev.1) que le Secrétariat avait préparé comme suivi de la Décision 39 (f)-(i) et à partir d'une proposition officieuse du Canada au sujet des plans d'activités touchant à la coopération bilatérale.

18. Au cours de la discussion qui a suivi, l'attention s'est portée sur la Décision 39/5 qui demandait aux Parties contributrices de remettre un plan d'activités triennal avant la 40<sup>ème</sup>

réunion du Comité exécutif et on a constaté que certains pays qui avaient exprimé leur intention de réserver une partie de leurs contributions à la coopération bilatérale, ne l'avaient pas encore fait. L'absence de ces plans rend la planification financière difficile pour le Fonds. D'autre part, on a fait remarquer qu'il n'était pas toujours possible de prévoir avec exactitude pour la durée du triennat si certaines activités de coopération bilatérale allaient effectivement se matérialiser ou se poursuivre et il faudrait permettre un certain degré de flexibilité.

19. Reconnaissant que les Parties peuvent verser jusqu'à 20 pour cent de leurs quotes-parts sous forme de projets bilatéraux approuvés et conscient de la nécessité urgente d'identifier dans l'allocation bilatérale toutes les ressources qui ne seront probablement pas utilisées pendant le triennat, le Sous-comité a recommandé au Comité exécutif :

- a) De prendre note avec satisfaction des lettres en rapport avec les plans d'activités pour 2003-2005, remises par les gouvernements de l'Espagne, de la Suisse et des États-Unis d'Amérique, et des amendements aux plans d'activités pour 2003-2005 du Canada, de la République tchèque, de la France, de l'Allemagne, de la Hongrie et de la Suède, mentionnés dans UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/11, Add.1 et Add.2/Rev.1, ainsi que de l'information sur les plans d'activités de l'Autriche et du Japon qui devraient parvenir bientôt au Secrétariat;
- b) De demander aux Parties contributrices qui ont fait part de leur intérêt pour entreprendre des projets durant le triennat mais qui n'ont pas remis d'informations adéquates sur de tels projets, de le faire le plus rapidement possible et de déposer au moins leurs plans d'activités d'ici la 42<sup>ème</sup> réunion, en incluant dans la mesure du possible les informations suivantes:
  - i) les projets qu'elles prévoient présenter pendant le triennat;
  - ii) la valeur estimée de chaque projet prévu;
  - iii) l'élimination associée à chaque projet prévu, le cas échéant.
- c) D'inciter les Parties contributrices à donner la priorité, dans leurs plans d'activités triennaux, à des projets indispensables pour permettre aux pays de respecter les mesures de réglementation imminentes du Protocole de Montréal, en s'appuyant sur le plan triennal d'élimination du Fonds multilatéral.

**POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : PROPOSITION DU SECRÉTARIAT SUR LES CRITÈRES DE FINANCEMENT DES PROJETS VISANT À MAINTENIR OU ACCÉLÉRER LE RYTHME DE L'ÉLIMINATION (DÉCISION 39/6(c)(ii))**

20. Le Sous-comité a examiné la proposition du Secrétariat sur les critères de financement des projets visant à maintenir ou accélérer le rythme de l'élimination (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/12), préparée conformément à la Décision 39/6(c)(ii). Ce document inclut un procédé pour identifier les fonds non requis dans l'année courante du plan d'activités en vue de leur allocation éventuelle dans le prochain plan d'activités annuel ainsi que des critères

pour le redéploiement de fonds identifiés vers des projets additionnels, élaborés pour répondre aux besoins additionnels de conformité des Parties visées à l'article 5, afin de faciliter une élimination anticipée et/ou maintenir le rythme.

21. Les membres du Sous-comité ont accueilli la proposition du Secrétariat et après avoir obtenu des précisions sur plusieurs points, ils ont proposé un certain nombre d'amendements aux critères de sélection des pays admissibles à la fenêtre de financement.

22. En réponse aux questions concernant la procédure à suivre pour l'allocation des fonds, le Chef du Secrétariat a expliqué que lorsqu'un montant disponible pour la fenêtre de financement serait identifié, le Secrétariat informerait en conséquence les agences d'exécution afin qu'elles puissent inclure des activités à financer par cette fenêtre dans leurs plans d'activités, en respectant les critères recommandés.

23. Le Sous-comité a recommandé au Comité exécutif :

a) De décider :

i) Que les fonds mentionnés aux alinéas a, b, c suivants pourraient être alloués à une fenêtre de financement pour accélérer l'élimination, maintenir le rythme et répondre aux besoins de conformité non encore identifiés dans des pays visés à l'article 5 :

a. Les fonds non requis pendant l'année courante du plan d'activités, définis comme la différence entre la valeur de chaque activité du plan et le montant approuvé par le Comité exécutif pour cette activité;

b. Les fonds remboursés provenant des soldes, des annulations et de changements de propriétaire pour des projets approuvés pendant le triennat; et

c. Les fonds provenant de tranches annuelles qui ne sont pas approuvées pendant l'année du plan d'activités en raison d'un délai dans le dépôt et l'approbation de la proposition, en tenant compte des fonds requis pour le triennat entier;

ii) Que les fonds identifiés selon les alinéas (i) a, b et c puissent être redéployés vers des projets/ententes, en ordre d'importance décroissant et selon le coût-efficacité dans chaque catégorie, afin d'accélérer l'élimination, de maintenir le rythme et de répondre aux besoins de conformité non encore identifiés dans les pays visés à l'article 5 :

a. Les nouvelles Parties au Protocole de Montréal et à ses amendements;

b. Les pays ayant de faibles volumes de consommation de bromure de méthyle, de halons, de CTC et de TCA;

- c. Les pays à faible volume de consommation qui ont reçu du financement pour un PGF, conformément à la Décision 31/48;
  - d. Les pays pour lesquels la préparation de projet a été approuvée et utilisée;
  - e. Les pays ayant un faible volume de consommation résiduelle, au cas par cas; et
  - f. Les pays qui veulent éliminer la production de SAO;.
- b) De prier le Secrétariat de faire rapport à la 44<sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif sur la nécessité de réviser les critères définis à l'alinéa (ii) précédent.

**POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORTS PÉRIODIQUES AU 31 DÉCEMBRE 2002**

**a) Rapport périodique global**

24. Le Sous-comité a examiné le rapport périodique global du Fonds multilatéral pour l'année 2002 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/13), présenté par le Secrétariat. Le document résume les progrès accomplis et fournit des données financières sur la mise en œuvre des projets et des activités appuyés par le Fonds jusqu'au 31 décembre 2002.

25. En examinant le rapport périodique, le Sous-comité a pris note des taux de décaissement adéquats et des objectifs d'élimination atteints par les agences d'exécution et bilatérales mais il a exprimé son inquiétude devant le nombre élevé de projets avec des retards de mise en œuvre. Les agences d'exécution ont indiqué que le temps nécessaire pour obtenir la signature des ententes et les documents de projets de la part des gouvernements, suite à l'approbation des projets par le Comité exécutif, était un facteur de retard important. Un représentant a mentionné le niveau inadéquat du financement approuvé comme autre raison des retards de mise en œuvre. Il y a eu discussion sur la nécessité pour les agences de remettre leurs rapports le plus tôt possible afin de permettre au Secrétariat de recueillir toutes les données financières nécessaires pour éviter des dépassements dans les projets et confirmer que les objectifs ont été atteints ou sont sur le point de l'être.

26. Suite aux précisions apportées par le Secrétariat sur un certain nombre d'autres points, le Sous-comité a recommandé au Comité exécutif de :

- a) Prendre note du rapport périodique global du Fonds multilatéral, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/13;
- b) Demander aux agences d'exécution de prendre les mesures nécessaires pour réduire les délais de signature des ententes et des documents de projet, de présenter un rapport sur ces mesures à la 41<sup>ème</sup> réunion et de demander des lettres

aux gouvernements, signifiant leur acceptation des projets/ententes, aux montants recommandés par le Secrétariat, avant l'approbation finale;

- c) Demander aussi aux agences d'exécution de représenter l'information financière contenue dans leurs rapports périodiques au Secrétariat du Fonds au moins huit semaines avant la 41<sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif et de les encourager à remettre les comptes vérifiés au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2003;
- d) Demander également aux agences bilatérales de remettre leurs rapports périodiques le 1<sup>er</sup> mai de chaque année.

## b) **Coopération bilatérale**

27. Le Sous-comité a examiné le rapport périodique sur la coopération bilatérale pour l'année 2002 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/14 et Add.1), présenté par le Secrétariat.

28. Après avoir examiné les informations sur les activités mises en œuvre jusqu'au 31 décembre 2002 par le biais de la coopération bilatérale; constaté que certaines agences bilatérales n'avaient pas remis leurs rapports périodiques; revu les ajustements aux fonds nets reçus pour les contributions bilatérales, l'évolution du programme de démonstration sur le bromure de méthyle au Kenya, la surveillance additionnelle des projets non assujettis aux procédures d'annulation de projet, les informations remises par le Gouvernement de l'Allemagne sur les progrès réalisés par des projets classés auparavant dans la catégorie des projets avec retards de mise en œuvre, le Sous-comité a recommandé au Comité exécutif :

- a) De prendre note avec satisfaction des rapports périodiques remis par les gouvernements de l'Australie, de la Belgique, du Canada, de la France, de l'Allemagne, d'Israël, de l'Italie, du Japon, de la Pologne, de la Suède, de la Suisse et du Royaume-Uni;
- b) De prier le gouvernement de la Finlande de remettre un rapport périodique à la 41<sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif;
- c) De prendre note des ajustements apportés par la Trésorière, avant la 40<sup>ème</sup> réunion, à la valeur totale nette des contributions bilatérales de l'Australie et du Canada (respectivement 1208 219 \$US et 6448 438 \$US), d'après les données de leurs rapports périodiques qui correspondent à celles de l'Inventaire des projets approuvés du Secrétariat;
- d) De prier les gouvernements de la Belgique, du Canada, de la France, de l'Allemagne et du Japon de remettre un rapport sur les projets avec des retards de mise en œuvre à la 41<sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif;
- e) De fixer comme objectif au programme de démonstration sur le bromure de méthyle au Kenya (KEN/FUM/26/DEM/20), mis en œuvre par le Canada, l'amorce d'essais sur le terrain pour présenter les produits de remplacement du bromure de méthyle dans l'entreposage des céréales, d'ici le 15 septembre 2003;

- f) De surveiller les projets suivants à titre de projets avec des retards de mise en œuvre et de prendre note de leurs progrès lents :
- i) Assistance dans l'élaboration de politiques et de règlements à Saint-Kitts-et-Nevis (STK/REF/24/TAS/04), mis en œuvre par le Canada;
  - ii) Projet de formation des agents de douane au Viet Nam (VIE/REF/34/TAS/37), mis en œuvre par la Pologne;
- g) D'imputer 127 314 \$US d'économies réalisées dans les projets aux approbations futures du Gouvernement de la France au titre de la coopération bilatérale, de la manière suivante :
- i) 19 257 \$US de la préparation du projet pour l'élimination du bromure de méthyle utilisé dans la fumigation des céréales au Costa Rica (COS/FUM/29/PRP/21);
  - ii) 5 121 \$US du projet d'assistance technique pour la climatisation au Ghana (GHA/REF/27/TAS/11);
  - iii) 2 381 \$US du documentaire sur le trafic de réfrigérateurs usagés en Côte d'Ivoire (IVC/REF/27/TAS/14);
  - iv) 31 575 \$US du projet d'assistance technique pour la climatisation en Jordanie (JOR/REF/27/TAS/46);
  - v) 495 \$US de la préparation du projet et de l'assistance technique au Liban (LEB/FOA/19/TAS/07);
  - vi) 235 \$US du projet de conversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de mousse souple moulée à Meuble Mode Sarl au Liban (LEB/FOA/20/INV/10);
  - vii) 7 224 \$US du projet de conversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de mousse souple (plaques) à Plastiflex Sarl au Liban (LEB/FOA/20/INV/12);
  - viii) 950 \$US du projet de conversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de mousse souple (plaques) à Merza Foam Sarl au Liban (LEB/FOA/20/INV/13);
  - ix) 2 258 \$US du projet de conversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de mousse souple (plaques) à Fomaco Sarl au Liban (LEB/FOA/20/INV/15);
  - x) 13 443 \$US du projet de conversion des installations de production de réfrigération commerciale au Liban (LEB/REF/23/INV/22);

- xi) 3 019 \$US de la préparation du programme de pays à Madagascar (MAG/SEV/21/CPG/01);
  - xii) 4 538 \$US du projet de perfectionnement dans le procédé sans nettoyage pour les assembleurs électroniques qui a éliminé le CFC-113 en Malaisie (MAL/SOL/22/TRA/97);
  - xiii) 12 891 \$US du projet de renforcement des institutions en Mauritanie (MAU/SEV/14/INS/02);
  - xiv) 544 \$US du projet de formation et de sensibilisation du personnel impliqué dans le codage et l'identification des SAO et des matériaux contenant des SAO en Mauritanie (MAU/SEV/14/TRA/03);
  - xv) 1 000 \$US de la préparation du projet dans le secteur des mousses au Mali (MLI/FOA/25/PRP/04);
  - xvi) 248 \$US de la préparation de projet dans les secteurs de l'hôtellerie, des pêches et du recyclage au Sénégal (SEN/REF/19/PRP/06);
  - xvii) 8 828 \$US de la préparation du projet dans la réfrigération commerciale en République arabe de Syrie (SYR/REF/26/PRP/35);
  - xviii) 4 018 \$US de la préparation du projet dans le secteur de la climatisation en République arabe de Syrie (SYR/REF/26/TAS/37);
  - xix) 2 140 \$US du projet de perfectionnement dans le procédé sans nettoyage pour les assembleurs électroniques en Thaïlande (THA/SOL/29/TRA/124); et
  - xx) 5 500 \$US du projet d'assistance technique pour les technologies de remplacement dans l'entreposage frigorifique au Viet Nam (VIE/REF/20/TAS/12);
- h) De prier la Trésorière de ramener le montant total de l'assistance bilatérale de la France jusqu'à la fin de la 39<sup>ème</sup> réunion à 8 592 195 \$US, d'après les données du rapport périodique de la France qui correspondent à celles de l'Inventaire des projets approuvés du Secrétariat;
  - i) De prendre note du transfert de fonds entre la France et la Banque mondiale dans le projet d'assistance technique sur la climatisation en Jordanie (JOR/REF/27/TAS/46);
  - j) D'autoriser les agences d'exécution et bilatérales à redéployer les économies provenant de sous-projets de PGF vers d'autres sous-projets de PGF, avec l'accord du pays concerné;

- k) D'imputer les 81 000 \$US du projet de bromure de méthyle en Égypte (EGY/FUM/26/DEM/69) aux approbations futures du Gouvernement de l'Allemagne, au titre de la coopération bilatérale;
- l) De prier la Trésorière de ramener le montant total de l'assistance bilatérale de l'Allemagne jusqu'à la fin de la 39<sup>ème</sup> réunion à 21 254 824 \$US, d'après les données du rapport périodique de l'Allemagne qui correspondent à celles de l'Inventaire des projets approuvés du Secrétariat;
- m) De prier le Gouvernement du Japon de faire rapport, à la 41<sup>ème</sup> réunion, sur la préparation de projet dans le secteur des solvants en Chine (CPR/SOL/29/PRP/307), au titre des projets achevés avec soldes.

**c) PNUD**

29. Le représentant du PNUD a présenté le rapport périodique de l'agence sur les activités menées jusqu'au 31 décembre 2002 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/15 et Corr. 1).

30. A l'issue de l'exposé, le Sous-comité a obtenu des précisions du PNUD et de l'ONUDI sur la préparation des projets de mousse en République arabe de Libye. Au sujet des signatures de projets dans le cadre des ententes pluriannuelles basées sur l'efficacité, le représentant du PNUD a informé la réunion de l'obtention des signatures nécessaires pour cinq des projets.

31. Le Sous-comité a recommandé au Comité exécutif de :

- a) Prendre note du rapport périodique du PNUD, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/15 et Corr.1;
- b) Surveiller le projet de mousse Garabouli (LIB/FOA/32/INV/06) en République arabe de Libye, à titre de projet avec des retards de mise en œuvre, et prendre note de ses progrès lents;
- c) Prendre note que le PNUD fera rapport sur un total de 51 projets avec des retards de mise en œuvre dont 29 figuraient déjà dans cette catégorie en 2002;
- d) Prendre note également des 364 projets du PNUD, classés comme achevés depuis plus d'un an, avec des soldes totalisant 4 774 693 \$US;
- e) Demander au PNUD de résoudre les incohérences financières dans le cadre de la conciliation des comptes prévue par la Décision 38/9(d), en prenant note que les dépassements de coûts sont interdits en vertu de la Décision 17/22.

**d) PNUE**

32. Le représentant du PNUE a présenté le rapport périodique de l'agence sur les activités menées jusqu'au 31 décembre 2002 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/16).

33. Après avoir discuté de l'objectif possible du Programme d'aide à la conformité pour la communication de données et avoir entendu des informations additionnelles qui ne figuraient pas dans le rapport périodique du PNUE au sujet du projet de formation sur la technologie à base d'hydrocarbures dans le secteur de la réfrigération en Uruguay et sur la préparation du programme de pays au Libéria, le Sous-comité a recommandé au Comité exécutif de :

- a) Prendre note du rapport périodique du PNUE, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/16;
- b) Fixer comme objectif au PAC du PNUE la communication des données suivantes, dans une perspective de communication complète :
  - i) Le nombre de pays pour lesquels il manque des données et qui ont bénéficié de l'aide spécifique du PAC pour communiquer les données nécessaires à l'établissement des niveaux de consommation de référence. Le PNUE devrait indiquer clairement l'assistance fournie; et
  - ii) Le nombre de pays qui communiquent des données, conformément à l'article 7 du Protocole;
- c) Surveiller le projet de formation sur la technologie à base d'hydrocarbures dans le secteur de la réfrigération en Uruguay (URU/REF/34/TAS/36), à titre de projet avec des retards de mise en œuvre, en prenant note du rapport verbal présenté par le PNUE à la réunion;
- d) Demander le dépôt de rapports de situation additionnels à la 41<sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif, incluant les mesures prises par le PNUE et les Unités nationales de l'ozone (UNO) depuis la 40<sup>ème</sup> réunion, dans les projets de renforcement des institutions suivants :
  - i) Dominique (DMI/SEV/26/INS/04);
  - ii) République populaire démocratique de Corée (DRK/SEV/32/INS/13);
  - iii) Cambodge (KAM/SEV/36/INS/03);
  - iv) Grenade (GRN/SEV/30/INS/02);
  - v) Mozambique (MOZ/SEV/15/INS/03);
  - vi) Myanmar (MYA/SEV/29/INS/02);
  - vii) Saint-Kitts-et-Nevis (STK/SEV/21/INS/02);
  - viii) République unie de Tanzanie (URT/SEV/20/INS/07);
  - ix) Zambie (ZAM/SEV/30/INS/11);

- e) Surveiller la préparation du programme de pays au Libéria (LIR/SEV/27/CPG/01), mis en œuvre par le PNUE; un projet avec des retards de mise en œuvre et prendre note de ses progrès lents;
- f) Prendre note des 15 projets du PNUE, classés dans la catégorie des projets avec des retards de mise en œuvre dont trois figuraient déjà dans cette catégorie en 2002 et demander la remise d'un rapport sur ces projets, à la 41<sup>ème</sup> réunion;
- g) Prendre note aussi qu'à la fin de mai 2002, le PNUE comptait 56 projets achevés depuis plus d'un an, avec des soldes totalisant 377 865 \$US;
- h) Demander au PNUE de résoudre les incohérences financières entre les données de son rapport périodique et ses comptes vérifiés, dans le cadre de la conciliation des comptes, prévue par la Décision 38/9(d), en prenant note que les dépassements de coûts sont interdits en vertu de la Décision 17/22.

**e) ONUDI**

34. Le représentant de l'ONUDI a présenté le rapport périodique de l'agence sur les activités menées jusqu'au 31 décembre 2002 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/17).

35. Après l'exposé, le Sous-comité a recommandé au Comité exécutif de :

- a) Prendre note du rapport périodique de l'ONUDI, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/17;
- b) Surveiller les projets suivants, à titre de projets avec des retards de mise en œuvre, et prendre note de leurs progrès lents :
  - i) Plan d'élimination du bromure de méthyle en Turquie (TUR/FUM/35/INV/74);
  - ii) Plan d'élimination du bromure de méthyle en Ouganda (UGA/FUM/34/INV/08);
  - iii) Projet de démonstration sur le bromure de méthyle au Botswana (BOT/FUM/25/DEM/05);
  - iv) Projet de démonstration sur le bromure de méthyle au Cameroun (CMR/FUM/25/DEM/16);
  - v) Atelier sur le bromure de méthyle au Mali (MLI/FUM/26/TRA/12); et
  - vi) Projet de démonstration sur le bromure de méthyle en Thaïlande (THA/FUM/25/DEM/97);

- c) Prendre note que l'ONUDI fera rapport à la 41<sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif sur 26 projets avec des retards de mise en œuvre dont 15 figuraient déjà dans cette catégorie en 2002;
- d) Prendre note aussi des 90 projets de l'ONUDI achevés depuis plus d'un an, avec des soldes totalisant 2 951 018 \$US;
- e) Demander à l'ONUDI et au Secrétariat de résoudre les incohérences financières entre le rapport périodique de l'ONUDI et l'Inventaire des projets approuvés du Secrétariat, dans le cadre de la conciliation des comptes à remettre à la 41<sup>ème</sup> réunion.

**f) Banque mondiale**

36. Le représentant de la Banque mondiale a présenté le rapport périodique de l'agence sur les activités menées jusqu'au 31 décembre 2002 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/18).

37. Après avoir discuté de la surveillance possible des projets présentant des difficultés de mise en œuvre, de la mise en œuvre des projets de mousse dans des PME en Indonésie, de la transformation du projet de démonstration du bromure de méthyle en Équateur en un projet d'assistance technique et des activités de préparation de projet en Tunisie, le Sous-comité a recommandé au Comité exécutif de :

- a) Prendre note du rapport périodique de la Banque mondiale, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/18;
- b) Prendre note aussi des 68 projets mis en œuvre par la Banque mondiale, classés comme projets avec des retards de mise en œuvre;
- c) Surveiller les projets suivants à titre de projets avec des retards de mise en œuvre, et prendre note de leurs progrès lents :
  - i) Plan de gestion de l'élimination finale aux Bahamas (BHA/PHA/35/INV/08);
  - ii) Projet de récupération et de recyclage des climatiseurs d'automobile en Thaïlande (THA/REF/07/TAS/07);
  - iii) Projet de remplacement des refroidisseurs en Thaïlande (THA/26/REF/INV/104);
  - iv) Projet d'extincteurs d'incendie aux halons en Thaïlande (THA/HAL/32/INV/34); et
  - v) Projet de banque de halons en Thaïlande (THA/HAL/29/INV/121);
- d) Demander à la Banque mondiale de mettre en œuvre les deux projets de mousse dans des PME en Indonésie (IDS/FOA/23/INV/77 et 78), conformément au

document originel du projet, et de rembourser toute somme et frais d'agence pour les entreprises restantes qui ont été fermées ou qui n'ont pas fourni les données requises dans le projet IDA/FOA/23/INV/78;

- e) Reclasse le projet de démonstration sur le bromure de méthyle en Équateur (ECU/FUM/26/DEM/23) comme projet d'assistance technique qui devrait permettre l'élimination additionnelle de 15 tonnes PAO;
- f) Annuler l'activité de préparation de projet de mousse en Tunisie (TUN/FOA/36/PRP/42) et demander à la Banque mondiale de rembourser tous les montants approuvés et les frais d'agence;
- g) Prendre note des 34 projets de la Banque mondiale achevés depuis plus d'un an, avec des soldes résiduels de 5 931 118 \$US;
- h) Demander à la Banque mondiale et au Secrétariat du Fonds de résoudre les incohérences financières, entre le rapport périodique de la Banque et l'Inventaire des projets approuvés du Secrétariat, dans le cadre de la conciliation des comptes qui sera remise à la 41<sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif.

#### **POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : COMPTES DU FONDS MULTILATÉRAL DE L'ANNÉE 2002**

38. Le Sous-comité a examiné les comptes vérifiés du Fonds pour les années 1991 à 2001 et les comptes approuvés pour l'année 2002 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/19, Rev.1), présentés par le Secrétariat en l'absence du Trésorier.

39. Après avoir obtenu des précisions du Secrétariat sur ce que représente le montant de revenus nets par rapport aux dépenses qui figure au Tableau 1.1 du document ainsi que des explications sur les dépassements liés aux coûts de personnel et de réunions, le Sous-comité a recommandé au Comité exécutif de :

- a) Prendre note du rapport, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/19/Rev.1;
- b) Demander aux agences d'exécution de remettre au Trésorier les comptes vérifiés de 2002 à temps pour dépôt à la 41<sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif.

#### **POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉVALUATION DES PLANS D'ACTIVITÉS DE 2002**

40. Le Sous-comité a examiné le rapport sur l'évaluation de la mise en œuvre des plans d'activités de 2002 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/20 et Corr.1), présenté par le Secrétariat.

41. Plusieurs représentants ont félicité le Secrétariat pour ce rapport excellent et utile. Après avoir discuté de l'efficacité des agences d'exécution par rapport aux indicateurs d'efficacité de leurs plans d'activités de 2002, le Sous-comité a recommandé au Comité exécutif de prendre note de l'évaluation de l'efficacité des agences d'exécution par rapport à leurs plans d'activités de 2002, contenue dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/20 et Corr.1.

**POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : INDICATEURS D'EFFICACITÉ (DÉCISION 38/69)**

42. Le Sous-comité a examiné le document sur les indicateurs d'efficacité (Décision 38/69) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/21), présenté par le Secrétariat.

43. Après avoir discuté de la manière de mesurer l'efficacité pendant la période de conformité et de la nécessité d'élaborer des indicateurs-clés pour mesurer l'efficacité dans le cadre des ententes pluriannuelles, le Sous-comité a recommandé au Comité exécutif de :

- a) Prendre note du document sur les indicateurs d'efficacité, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/21.
- b) Demander aux agences d'exécution et d'inviter les Parties à transmettre au Secrétariat des propositions sur les indicateurs d'efficacité, huit semaines avant la 41<sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif;
- c) Charger le Secrétariat de préparer un document à partir des concepts ébauchés dans UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/21, des observations exprimées par les membres du Comité exécutif à la 40<sup>ème</sup> réunion et des suggestions des agences d'exécution.

**POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : L'ÉLIMINATION DANS LES PROJETS ANNULÉS (DÉCISION 39/13)**

44. Le Sous-comité a examiné le document sur l'élimination dans les projets annulés, préparé en réponse à la Décision 39/13 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/22) et présenté par le Secrétariat.

45. Les débats ont porté sur la nécessité de préciser les raisons d'annulation des projets dans les décisions, les annulations dues au manque de contributions de contrepartie, les conditions pour représenter des projets annulés et le calcul des PAO éliminées avant l'annulation du projet.

46. Un représentant a souligné la nécessité d'informer la partie concernée des raisons d'annulation du projet, avant la réunion du Comité exécutif.

47. Le Sous-comité a recommandé au Comité exécutif :

- a) De prendre note du document sur l'élimination dans les projets annulés (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/22);

- b) De demander aux agences d'exécution de préciser les raisons d'annulation des projets et au Comité exécutif d'en tenir compte dans ses décisions d'annulation de projets;
- c) De décider que les projets annulés, faute de contributions de contrepartie substantielles de la part des bénéficiaires, pourraient être représentés, en fonction de chaque cas;
- d) D'examiner, en fonction de chaque cas, les nouvelles demandes pour des projets annulés lorsque leur achèvement permet d'être conformes aux mesures de réglementation, à condition que l'entreprise soit jugée financièrement viable et, de préférence, que le calendrier de mise en œuvre soit accéléré;
- e) De décider que les entreprises dont les projets annulés peuvent faire l'objet d'une nouvelle demande en vertu de la Décision 29/8, pourraient présenter une demande visant à rétablir les projets annulés, avec ajustement des surcoûts pour tenir compte des fonds décaissés pour les projets annulés et du niveau d'élimination basé sur l'approbation initiale, telle que modifiée par la Décision 39/13(b).

## **POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RETARDS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS**

48. Le Sous-comité a examiné le rapport sur les retards dans la mise en œuvre des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/23), présenté par le Secrétariat.

49. Après avoir examiné l'évaluation des progrès dans certains projets, les projets de DCL au Maroc et les annulations de projets, le Sous-comité a recommandé au Comité exécutif :

- a) De prendre note du document sur les retards dans la mise en œuvre des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/23);
- b) De prendre note aussi, avec satisfaction, des rapports sur les projets présentant des retards de mise en œuvre, transmis au Secrétariat par la Belgique, l'Allemagne et les quatre agences d'exécution;
- c) De prendre note également que le Secrétariat et les agences d'exécution appliqueront les mesures prévues suite à l'évaluation du Secrétariat, à savoir la réalisation de progrès, de certains progrès et d'aucun progrès, feront rapport et aviseront les gouvernements, le cas échéant;
- d) De prendre note de l'information fournie par le PNUE sur le projet d'adaptation du matériel audiovisuel existant pour promouvoir le contrôle du commerce illicite de SAO qui est maintenant achevé (GLO/SEV/30/TAS/208);
- e) De constater la réalisation d'aucun progrès dans les projets suivants et de prendre note que le Secrétariat appliquera les mesures prévues:

- i) Demander à la Banque mondiale d'achever le programme d'enchères au Chili (CHI/MUS/26/INV/37) pour l'entreprise restante et inviter le PNUD à déposer un projet final pour la réfrigération commerciale/domestique au Chili en 2004, en prenant note que l'approbation du PGF pour le Chili devrait entraîner l'élimination de 186 tonnes PAO;
  - ii) Volet militaire du projet de mousse impliquant 11 entreprises en Égypte (EGY/FOA/22/INV/64), mis en œuvre par le PNUD, avec l'objectif de mettre un terme à l'utilisation de CFC d'ici décembre 2003; et
  - iii) Projet de réfrigération Kolinton au Nigeria (NIR/REF/26/INV/44), mis en œuvre par le PNUD, avec un objectif de mise en service des équipements d'ici le 31 juillet 2003;
- f) De reporter toute décision d'annulation des deux projets suivants jusqu'à la 41<sup>ème</sup> réunion :
- i) Projet de mousse Salidor au Maroc (MOR/FOA/23/INV/13), mis en œuvre par le PNUD;
  - ii) Projet de mousse Bonbino au Maroc (MOR/FOA/25/INV/22), mis en œuvre par le PNUD;
- g) De prier le Secrétariat de rendre visite aux projets de mousse au DCL au Maroc, dans le cadre de ses visites des projets au DCL, prévues par la Décision 39/52, et de faire rapport sur les résultats de ces visites à la 41<sup>ème</sup> réunion;
- h) D'annuler les projets suivants, d'un commun accord:
- i) Projet de mousse Handan Huisheng en Chine (CPR/FOA/29/INV/323), mis en oeuvre par la Banque mondiale, en prenant note qu'aucun montant n'a été décaissé sur le montant de 522 207 \$US (plus 67 443 \$US de frais d'appui) approuvé pour le projet, avec aucune élimination de SAO;
  - ii) Projet de mousse Nobough en République islamique d'Iran (IRA/FOA/32/INV/75), mis en oeuvre par le PNUD, en prenant note d'un décaissement de 179 055 \$US (plus \$23 277\$US de frais d'appui) sur le montant de 248 736 \$US (plus 32 336 \$US de frais d'appui) approuvé pour ce projet, avec l'élimination de 32 tonnes PAO; et
  - iii) Projet de mousse Friobox au Venezuela (VEN/FOA/31/INV/83), mis en oeuvre par l'ONUDI, en prenant note d'un décaissement de 8 815 \$US (plus 1 146 \$US de frais d'appui) sur le montant de 128 387 \$US (plus 16 690 \$US de frais d'appui) approuvé pour ce projet, avec l'élimination de 1,1 tonnes PAO;
- i) D'annuler les activités de préparation de projet, mises en oeuvre par l'ONUDI:

- i) Pour les projets d'aérosols en Algérie (ALG/ARS/36/PRP/52), en prenant note qu'aucun montant n'a été décaissé;
- ii) Pour les projets de CTC dans le secteur des solvants au Brésil (BRA/SOL/33/PRP/205), en prenant note d'un décaissement de 3 183 \$US (plus 414 \$US de frais d'appui) sur le montant de 30 000 \$US (plus 3 900 \$US de frais d'appui) approuvé pour cette activité;
- iii) Pour les projets de fumigation des sols en République islamique d'Iran (IRA/FUM/33/PRP/78), en prenant note d'un décaissement de 5 147 \$US (plus 669 \$US de frais d'appui) sur le montant de 25 000 \$US (plus 3 250 \$US de frais d'appui) approuvé pour cette activité;
- iv) Pour les projets de réfrigération commerciale au Liban (LEB/REF/36/PRP/47), en prenant note qu'aucun montant n'a été décaissé;
- v) Pour les projets de réfrigération commerciale en République arabe de Libye (LIB/REF/33/PRP/11), en prenant note qu'aucun montant n'a été décaissé;
- vi) Pour les projets du secteur des solvants au Mexique (MEX/SOL/36/PRP/108), en prenant note qu'aucun montant n'a été décaissé;
- vii) Pour un projet final de réfrigération commerciale au Yémen (YEM/REF/36/PRP/14), en prenant note d'un décaissement de 7 639 \$US (plus 993 \$US de frais d'appui) sur le montant de 10 000 \$US (plus 1 300 \$US de frais d'appui) approuvé pour cette activité;
- j) D'annuler le projet de réfrigération Adzen en Argentine (ARG/REF/19/INV/43), d'un commun accord entre la Banque mondiale et le Gouvernement de l'Argentine, en prenant note qu'aucun décaissement n'a été fait sur le montant de 356 970 \$US (plus 46 406 \$US de frais d'appui) approuvé pour le projet, avec aucune élimination de PAO;
- k) De fixer l'objectif du 31 janvier 2004 comme date-limite pour la relocalisation de l'entreprise dans le projet de réfrigération Chandra en Inde (IND/REF/19/INV/92), mis en œuvre par la Banque mondiale;
- l) De fixer l'objectif [à fournir par la Belgique et la Bolivie] de conversion du CFC-11 à une technologie à base de HCFC-141b1 dans le projet de fabrication de mousse de polyuréthane rigide à Quimica Andina en Bolivie (BOL/FOA/28/INV/10), mis en œuvre par la Belgique.

**POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : SOLDES DES PROJETS**

50. Le Sous-comité a examiné le rapport sur les projets achevés avec soldes, le remboursement de fonds provenant de projets annulés et autres ajustements de projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/24 et Corr.1), présenté par le Secrétariat.

51. Après avoir examiné les décaissements signalés à la 38<sup>ème</sup> réunion et les soldes provenant de projets achevés depuis plus de deux ans et à l'issue de la discussion sur la demande de la Banque mondiale de modifier le statut d'un projet en Jordanie, d'achevé à en cours, en tenant compte des informations fournies par la Banque mondiale pendant la réunion, le Sous-comité a recommandé au Comité exécutif de :

- a) Prendre note du rapport sur les soldes des projets, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/24 et Corr.1;
- b) Prendre note aussi qu'en 2003, les agences ont réduit les soldes des projets achevés jusqu'à fin mai 2002, comme suit : PNUD de 4 774 693 \$US à 2 420 094 \$US, PNUE de 377 865 \$US à 0 \$US, ONUDI de 2 951 018 \$US à 1 214 338 \$US et Banque mondiale de 5 931 118 \$US à 1 026 054 \$US;
- c) Prendre note également du remboursement de 2 600 \$US par le Gouvernement du Canada au Trésorier pour la préparation du projet de réfrigération à Cuba (CUB/REF/25/PRP/09);
- d) Demander que les données concernant le projet de réfrigération Hitachi Consumer Products Co. Ltd. en Thaïlande (THA/REF/10/INV/20) soient traitées dans la conciliation annuelle des comptes qui sera présentée à la 41<sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif;
- e) Prendre note, avec satisfaction, des lettres de l'Administrateur du PNUD et du Directeur général de l'ONUDI, au sujet des soldes non remboursés pour des projets achevés depuis plus de deux ans;
- f) Demander au Gouvernement de la Jordanie de régler le problème du bureau d'audit et demander à la Banque mondiale de clore les comptes du projet de mousse Fathai Abu Araj en Jordanie (JOR/FOA/23/INV/37) tels qu'approuvés et de rembourser le montant de 7 000 \$US, plus frais d'agence, identifié par le bureau d'audit pour le volet de formation du projet;
- g) Prendre note avec inquiétude de l'inexactitude des décaissements mentionnés à la 38<sup>ème</sup> réunion et demander au PNUD, au PNUE et à la Banque mondiale de s'assurer de l'exactitude de leurs futurs rapports sur les soldes, de se conformer aux décisions du Comité exécutif touchant les rapports financiers et de faire la distinction entre les décaissements et les soldes engagés et non engagés;
- h) Prendre note aussi des montants remboursés à la 40<sup>ème</sup> réunion totalisant 2 389 992 \$US, plus des coûts d'appui de 524 214 \$US, qui se répartissent

comme suit : 1 408 378 \$US du PNUD avec des coûts d'appui d'agence de 181 335 \$US, incluant le remboursement de fonds retournés plus tôt par erreur pour deux projets du PNUD; 1 265 686 \$US du PNUE avec des coûts d'appui d'agence de 105 255 \$US; 221 769 \$US de l'ONUDI avec des coûts d'appui d'agence de 28 828 \$US; et le remboursement de 505 841 \$US à la Banque mondiale ainsi que le remboursement par la Banque mondiale des coûts d'appui d'agence de 208 796 \$US, incluant le remboursement de fonds retournés par erreur par la Banque pour deux projets et le remboursement des frais d'intermédiaire financier pour des projets annulés;

- i) Prendre note également des soldes des agences d'exécution suivantes totalisant 930 834 \$US, excluant les coûts d'appui de projets achevés depuis plus de deux ans : PNUD (527 816 \$US plus coûts d'appui) et Banque mondiale (403 018 \$US plus coûts d'appui).

**POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DE SITUATION DES PAYS VISÉS À L'ARTICLE 5 EN MATIÈRE DE CONFORMITÉ AUX MESURES DE RÉGLEMENTATION INITIALES ET INTERMÉDIAIRES DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL**

52. Le Sous-comité a examiné le rapport de mise à jour sur la situation des pays visés à l'article 5 en matière de conformité aux mesures de réglementation initiales du Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/25/Rev.1), présenté par le Secrétariat. Ce document comporte deux parties : la Partie I, préparée en réponse à la Décision 32/76(b), contient des analyses de la conformité potentielle pour les CFC, les halons, le bromure de méthyle, le tétrachlorure de carbone (CTC) et le méthyle chloroforme (TCA) et la Partie II contient une analyse des données sur la consommation de SAO, par secteur, présentée au Comité exécutif par les pays visés à l'article 5 dans le cadre de la mise en œuvre de leurs programmes de pays.

53. Après avoir discuté de l'état de conformité et des données sur la mise en œuvre des programmes de pays, des données de 2002 pour les pays jugés en situation de non-conformité par la Quatorzième réunion des Parties et de la nécessité d'aborder la situation des pays à très faible consommation de CTC, de bromure de méthyle et de TCA et inclus dans aucun plan d'activités triennal des agences, le Sous-comité a recommandé au Comité exécutif :

- a) De prendre note du rapport sur la situation des pays visés à l'article 5 en matière de conformité aux mesures de réglementation initiales et intermédiaires du Protocole, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/25/Rev.1 et qui inclut aussi des données sur la mise en œuvre des programmes de pays dans la Partie II;
- b) D'inciter les agences d'exécution et bilatérales et les pays visés à l'article 5 concernés à adhérer à une mise en œuvre diligente des plans d'activités de 2003;
- c) De prendre note avec satisfaction du fait que les données communiquées au Secrétariat du Fonds pour 2002 étaient inférieures aux niveaux de référence du gel

des CFC dans les pays suivants, jugés en situation de non-conformité par la Quatorzième réunion des Parties : Bangladesh, Belize, Bolivie, Cameroun, Éthiopie, Namibie, Népal et Nigeria, en prenant note que l'évaluation de la conformité par le Comité d'application reposerait sur les données communiquées pour la période de contrôle qui, pour 2002, était d'un an et demi;

- d) De demander aux agences bilatérales et d'exécution, notamment le PNUE, d'aider les pays identifiés par le rapport comme des consommateurs de faibles quantités de bromure de méthyle, de CTC et de TCA mais qui ne sont pas inclus dans les plans triennaux des agences pour ce triennat, à déterminer la proportion de ces consommations admissible pour l'élimination;
- e) De demander également aux agences bilatérales et d'exécution d'inclure des activités dans leurs plans d'activités de 2004/2005 pour les pays suivants, après vérification de la consommation admissible :

Algérie (CTC/TCA), Bahamas (CTC), Bahreïn (bromure de méthyle, CTC), Burundi (TCA), Croatie (CTC), Cuba (CTC), Équateur (CTC/TCA), Fiji (bromure de méthyle), Haïti (halons, TCA), Indonésie (CTC), Mexique (CTC), Maroc (halons, CTC), Nigeria (TCA), Paraguay (bromure de méthyle/CTC), Pérou (CTC), Soudan (CTC), Tunisie (CTC), Ouganda (CTC, TCA), Uruguay (CTC), Yémen (TCA), Zambie (CTC) et Zimbabwe (CTC/TCA).

#### **POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES**

54. Aucune question n'a été discutée à ce point de l'ordre du jour.

#### **POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU RAPPORT DU SOUS-COMITÉ**

55. Le Sous-comité a adopté le présent rapport sur la base du projet de rapport contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/SCMEF/20/L.1et Add.1.

#### **POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR : CLOTURE DE LA RÉUNION**

56. Le président a prononcé la levée de la séance le mardi 15 juillet 2003, à 17 heures.

-----